



De la maltraitance au PIC

Conférence-midi présentée par les Centres
d'excellence en soins infirmiers et
multidisciplinaire

Mythca Thermidor, représentante désignée pour le PIC

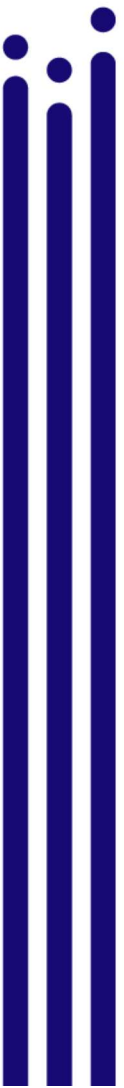
Edouardine Gombe Tobane, conseillère cadre bientraitance

17 septembre 2026

Plan de la présentation



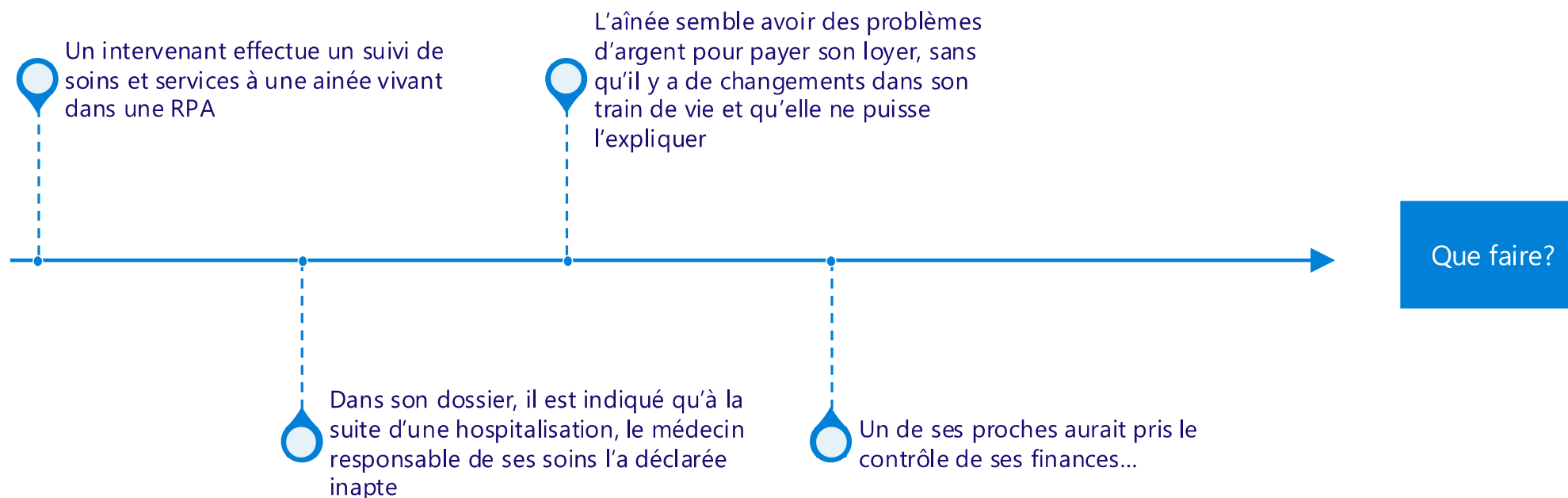
- Trajectoire d'un signalement de maltraitance
- Processus d'intervention concerté (PIC)
- Situations visées par le PIC
- Plateforme web SIMA
- Étapes du PIC
- Bonnes pratiques
- Conclusion



Trajectoire d'un signalement de maltraitance

Trajectoire d'un signalement de maltraitance

Quoi faire en cas de maltraitance? (Mise en situation)



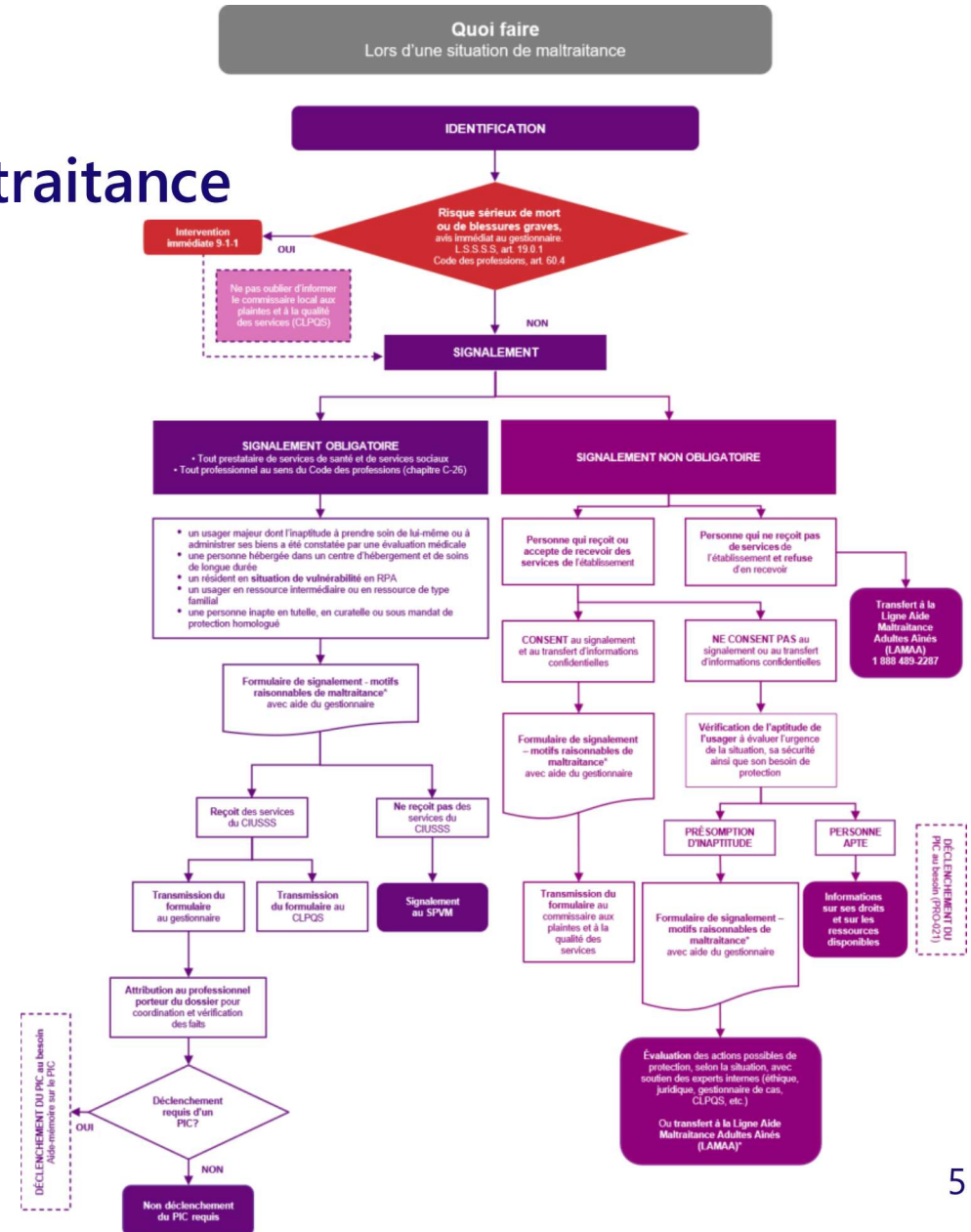
Trajectoire d'un signalement de maltraitance

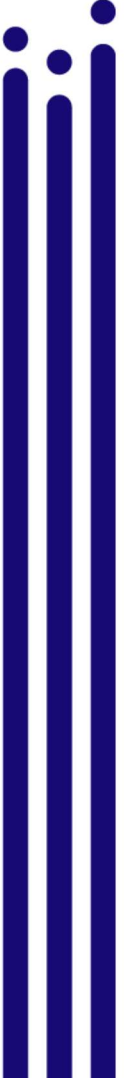
Logigramme décisionnel: Quoi faire en cas de maltraitance ?

Document disponible sur le site extranet:
[Qualité, évaluation, performance et éthique](#) >
[Lutte à la maltraitance](#) > [Maltraitance](#) >
[Outils](#) > [Logigrammes](#)

Le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS) est désormais le commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS)

De la maltraitance au PIC





Processus d'intervention concerté (PIC)

Processus d'intervention concerté

Définition

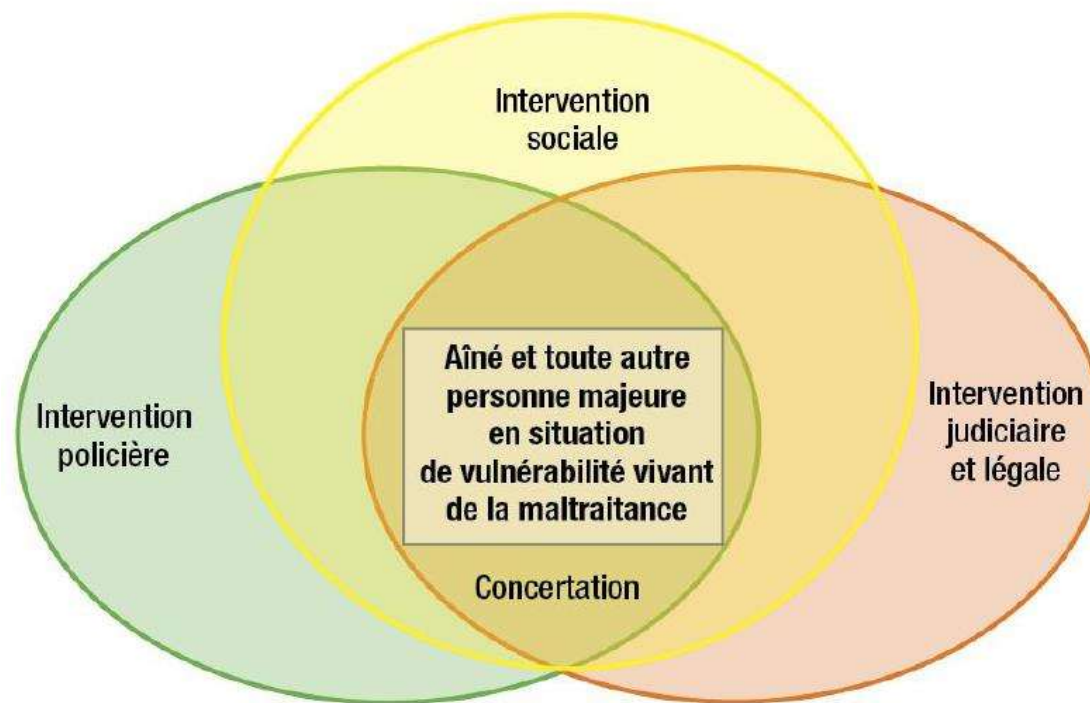
Le processus d'intervention concerté est une pratique collaborative qui mise sur la contribution spécifique des intervenants en partenariat avec la personne qui vit de la maltraitance.



Entente-cadre Nationale

- Cette entente et ces processus sont une obligation légale prévue dans la Loi 6.3
- Assurer une meilleure protection et apporter l'aide nécessaire aux personnes âgées et majeurs en situation de vulnérabilité victimes de maltraitance
- Établir une concertation efficace entre les intervenants dans le but de mettre fin à ces situations de maltraitance pouvant constituer une infraction criminelle ou pénale

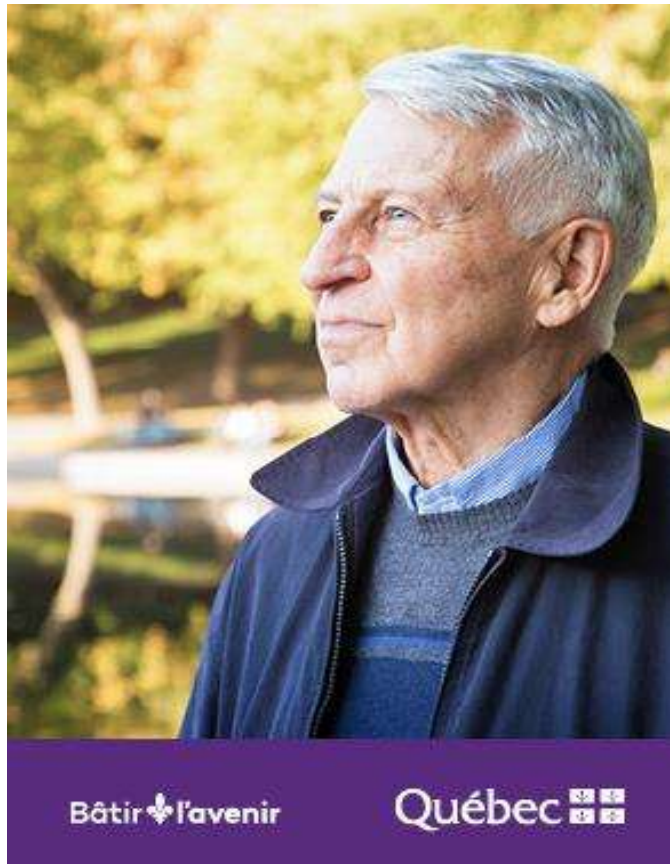
Processus d'intervention concerté



Le PIC implique plusieurs intervenants représentant les organisations publiques suivantes :

- Établissements du réseau de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS/autres)
- Sûreté du Québec
- Corps de police municipaux et autochtones
- Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
- Curateur public du Québec (CPQ)
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Autorité des marchés financiers (AMF)

Objectifs du PIC



L'implantation d'un PIC permettra de :

- Faire cesser la situation de maltraitance envers la personne âgée ou majeure en situation de vulnérabilité
- Coordonner les actions multisectorielles pour minimiser les conséquences négatives des interventions, qu'elles soient judiciaires ou non, sur la personne âgée ou majeure en situation de vulnérabilité
- Prendre en charge les personnes qui vivent de la maltraitance mais aussi, des personnes maltraitantes

Utilité du PIC

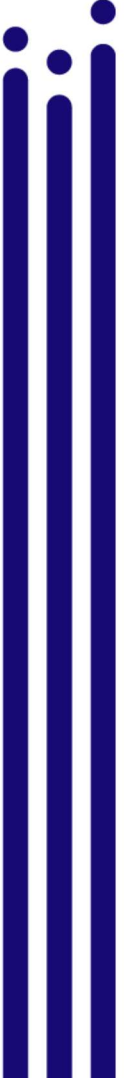


Pour les personnes victimes de maltraitance

- Pas besoin de raconter son histoire à chaque intervenant
- Situation de maltraitance est réglée plus rapidement
- Permet de trouver la solution qui convient le mieux aux besoins

Pour les intervenants

- Permet de connaître les leviers des autres partenaires
- Échange d'expertise et prise de décision commune en vue d'une solution pour mettre fin à une situation de maltraitance
- Permet le soutien-conseil afin de trouver les meilleures stratégies:
 - ✓ Pour obtenir le consentement afin de déclencher un PIC
 - ✓ Pour décider ensemble si la situation constitue un risque sérieux de blessures graves



Situations visées par le PIC

Situations visées par le PIC

La L-6.3 (article 2) définit la **maltraitance** comme :

« un geste **singulier ou répétitif** ou un **défait d'action appropriée** qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la **confiance** et qui cause, **intentionnellement ou non**, du **tort ou de la détresse à une personne**. »



Situations visées par le PIC

La L-6.3 (article 2) définit une personne en situation de vulnérabilité comme :

« une personne majeure dont la capacité de demander ou d'obtenir de l'aide est limité temporairement ou de façon permanente, en raison notamment d'une contrainte, d'une maladie, d'une blessure ou d'un handicap, lesquels peuvent être d'ordre physique, cognitif ou psychologique, tels une déficience physique ou intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme »

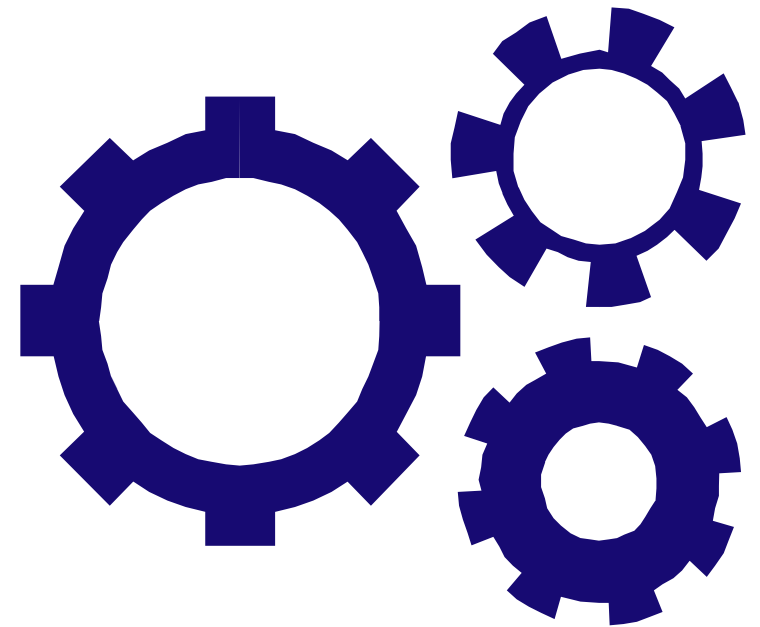
Source: [Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec](#)

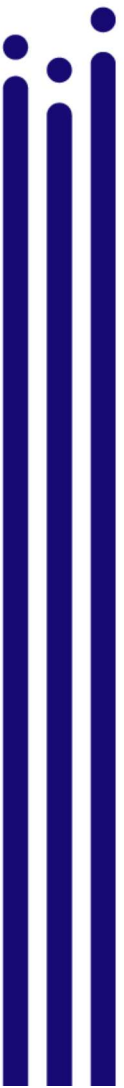


Situations visées par le PIC

Trois critères pour avoir recours au PIC

- Un intervenant a des **motifs raisonnables** de croire qu'une personne âgée ou majeure en situation de vulnérabilité est victime de maltraitance
- La situation nécessite la **concertation** entre les intervenants pour pouvoir y mettre fin
- L'intervenant a des motifs raisonnables de croire que la situation pourrait constituer une **infraction criminelle ou pénale**





Plateforme web SIMA

Plateforme SIMA



Objectifs

- Permet de gérer les échanges d'informations sur les situations de maltraitance contenant des renseignements personnels et confidentiels de la personne victime
- Contient les données des interventions lorsqu'un déclenchement d'un PIC est réalisé
- Permet de faire le suivi et le bilan des interventions concertées
- Peut être utilisée par les intervenants pour le soutien-conseil en cas de doute par rapport à une situation complexe

Plateforme web SIMA

Trois options
lors de la
création d'un
dossier sur
SIMA

Objectifs
recherchés

PIC en Soutien-conseil	PIC avec consentement	PIC en vue de prévenir un risque sérieux de blessures graves
Aucune information nominative permettant d'identifier la victime	Consentement donné pour divulguer les informations nominatives	Risque pour la sécurité de la victime
Consulter les partenaires pour le partage d'expertise et orienter les actions	Consentement donné pour impliquer les partenaires	Levée de la confidentialité et du secret professionnel (Loi 6.3)
Obtenir des conseils pour mettre fin à une situation de maltraitance	Intervention et liaison entre les partenaires	Assurer un filet de sécurité pour la victime

SIMA

Accueil

Nouvelles 87

Interventions

Outils 36

Annuaire

Utilisateurs

Mythca (Référence pour LAMAA) Thermidor

Sauvegarder Annuler Imprimer Personne impliquée Suivi de soutien-conseil Confidentiel

Nouveau dossier

Types de maltraitance

☐ Financière
 ☐ Physique
 ☐ Psychologique
 ☐ Sexuelle
 ☐ Négligence
 ☐ Autre

Événements

Date de l'événement	Type d'événement
2026-09-01	Soutien-conseil

Description

Veuillez présenter ici un résumé des événements qui ont conduit au soutien-conseil

Attention ! Ne pas inscrire de données confidentielles dans le détail de l'événement

Rich text editor toolbar:

- Bold (B), Italic (I), Underline (U), Link (G), Text color (A), Background color (A), Font family (Sans Serif), Font size (Normal), Bulleted list, Numbered list, Indent left, Indent right, Undo (X₂), Redo (x²)

Personnes impliquées

Situation

Implication

Victime (personne maltraitée)

-- faites un choix --

Victime (personne maltraitée)

Suspect (personne maltraitante)

Personne ressource

Nom

Anonyme

Prénom

Anonyme

Alias

Sexe

Âge

Régions

Afficher tout...

Montréal

☒ Est de l'île de Montréal

Mesure de protection

Coordonnées

Lieu de résidence

Code postal

Facteur de risque

☐ Isolement social et réseau social peu développé
 ☐ Cohabitation avec la personne présumée maltraitante
 ☐ Cohabitation avec un ou plusieurs de ses proches
 ☐ Conflit avec des membres de la famille ou des amis
 ☐ Tension dans la relation entre la personne et son aidant

Facteur de vulnérabilité

☐ Âge avancé (85 ans et +)
 ☐ Sexe féminin
 ☐ Analphabétisme
 ☐ Présence de problèmes de santé physique

Plateforme SIMA

Section « Intervenants »

 Intervenants

La liste des intervenants est basée sur les régions des personnes impliquées, et elle est mise à jour à la sauvegarde uniquement.

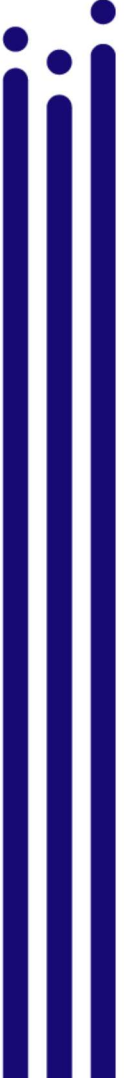
[Afficher tous les intervenants](#)

☒ ● Thermidor, Mythca (Référence pour LAMAA)

☒ Resp. du suivi

Organismes - CIUSSS/CISSS (CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal)

 Haut de page



Étapes du PIC

Étapes du PIC

Mise en situation

- Veuve de 88 ans réside dans une RPA. Elle n'a pas d'enfant
- Elle a gardé une bonne relation avec son beau-fils (fils de son défunt mari)
- Beau-fils a été désigné pour être le mandataire de l'aînée depuis juin 2024
- L'aînée a été déclarée inapte par un médecin, à la suite d'une hospitalisation
- En août 2025, le beau-fils a constaté des gros retraits important dans le compte bancaire de l'aînée
- Le beau-fils a alerté la banque des retraits douteux et une plainte a été déposée à la police

Étapes du PIC

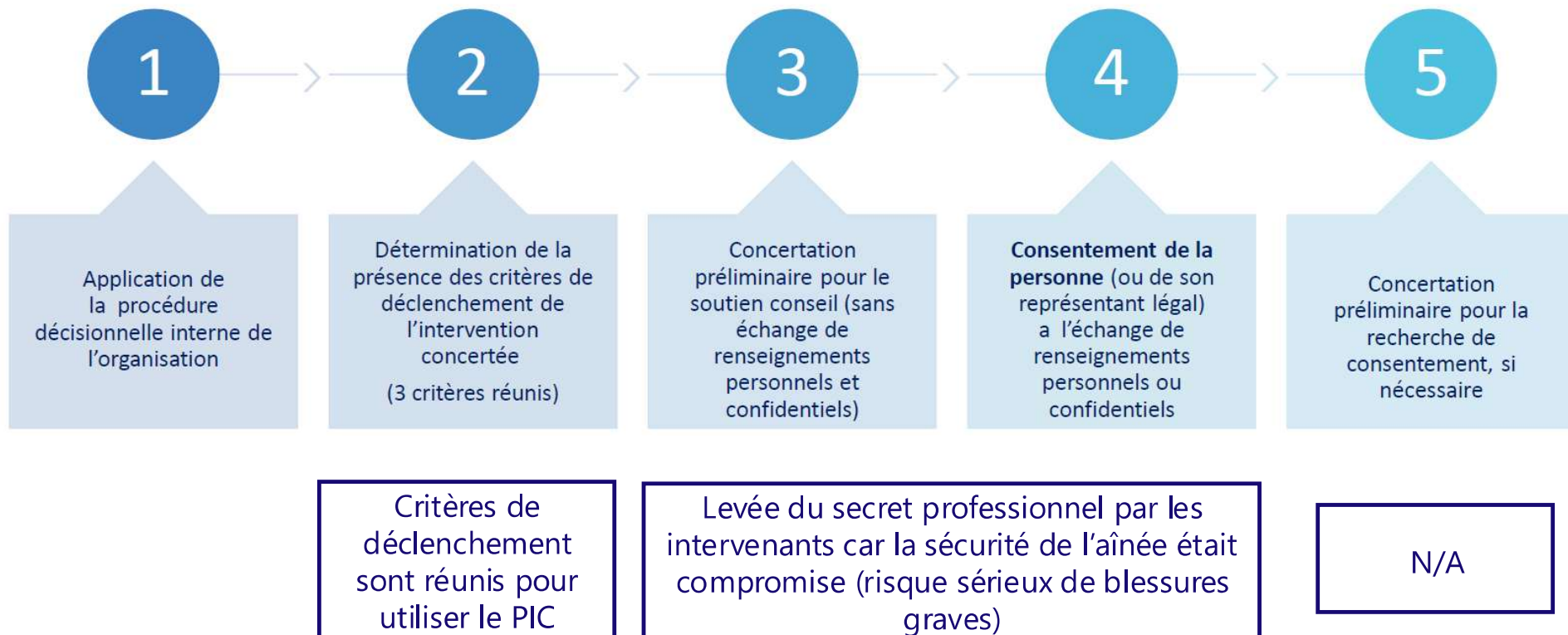
- Les retraits sont généralement effectués lorsque l'aînée se retrouve dans la région du Haut-Richelieu, accompagné de son « ami » qui l'accompagne à la banque
- Cet ami vient chercher l'aînée à la RPA et l'emmène dans l'autre région pour le reste de la semaine
- L'ami a fait à l'aînée signer un nouveau bail dans la région du Haut-Richelieu. Donc, l'aînée se retrouve avec 2 baux
- L'aînée prévoit se marier avec cet ami puis se rendre chez le notaire pour produire un testament
- Cet ami pousse l'aînée à résilier son bail à la RPA qui, à ce moment, se terminait en mars 2026, pour venir vivre avec lui

Objectif recherché par le PIC:

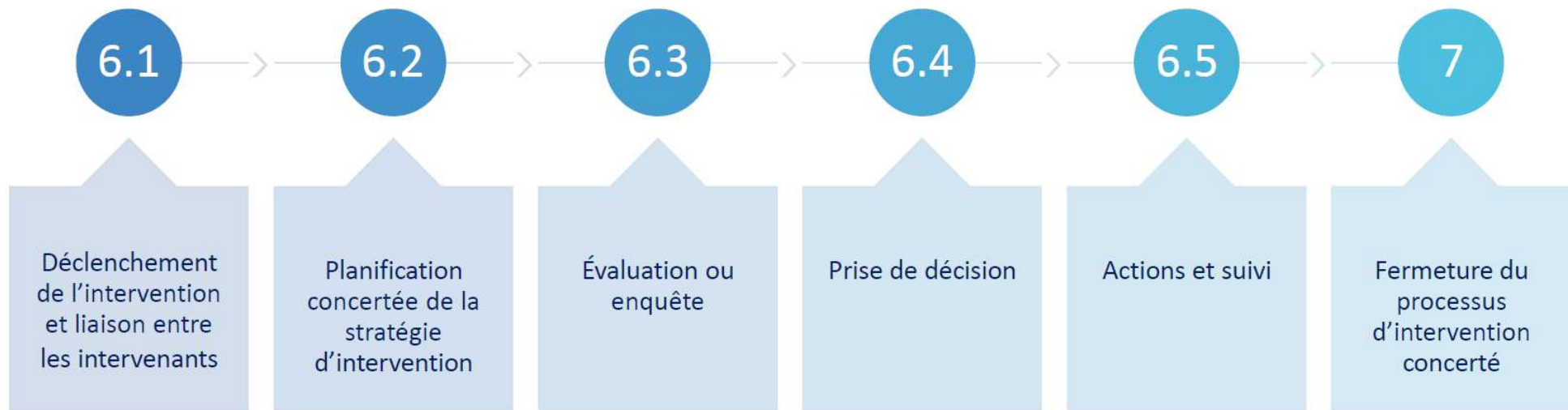
Prendre des actions pour mettre en place un filet de sécurité pour protéger l'aînée vulnérable

Étapes du PIC

Les intervenants reçoivent des références de situations de maltraitance provenant de différentes façons à l'intérieur de leur organisation selon leur procédure décisionnelle interne. Par la suite, ils sont invités à suivre les étapes suivantes :



Étapes du PIC

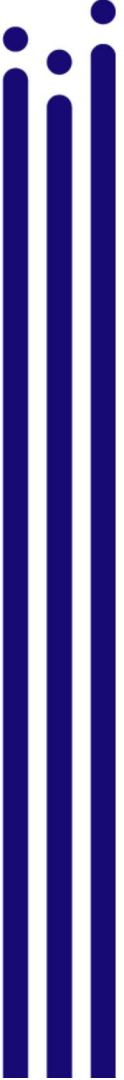


Concertation avec les partenaires

CIUSSS EMTL
CIUSSS Montréal Centre
Curateur public du Québec
CDPDJ
Service de Police de la Ville de Montréal
(SPVM)

- Enquête et vérifications faites par le SPVM
- Démarches faite par le curateur public du Québec
 - Démarches faites auprès de la CDPDJ
- Arrimage des actions entre les 2 établissements de santé CIUSSS
- Implication de l'organisme SOS Aîné Maltraitance

Situation stabilisée,
aînée sera
relocalisée dans
une ressource
intermédiaire à
Montréal



Bonnes pratiques

Bonnes pratiques

Processus d'intervention concerté - Montréal



Ouverture de dossier SIMA

- Inscrire vos questionnements pour les partenaires
- Inscrire les renseignements personnels au bon endroit
- Inscrire uniquement les informations pertinentes à la compréhension de la situation de maltraitance
- À la suite de la création d'un dossier SIMA, une réponse des partenaires interpellés est attendue dans un délai de 24 à 48 heure ouvrable



Fermeture du dossier SIMA

La personne qui a ouvert le dossier SIMA est responsable du suivi du dossier et de sa fermeture

Critère de fermeture d'un dossier SIMA:

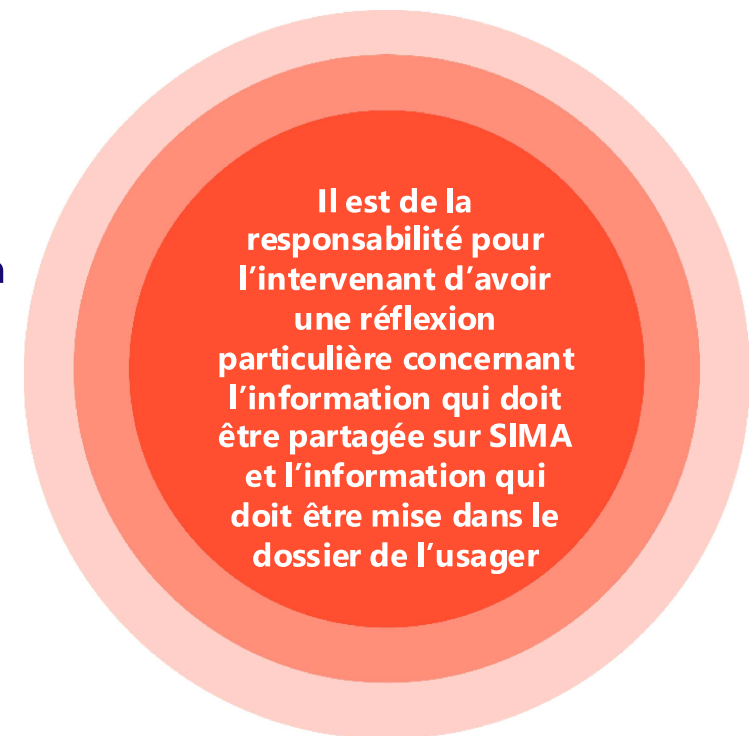
- L'aîné ou la personne majeure en situation de vulnérabilité est prise en charge par un intervenant qui l'accompagne dans son cheminement pour mettre fin à la situation de maltraitance
- Il y a fin de la situation de maltraitance, et ce, même si des procédures judiciaires sont en cours

Bonnes pratiques

Notes au dossier SIMA et les obligations dans la tenue de dossier de l'utilisateur

- La note inscrite sur SIMA et la note inscrite dans le dossier de l'utilisateur constituent 2 démarches faites en parallèle :
 - **Note sur SIMA** : Transmission d'informations pour faciliter le traitement d'une situation de maltraitance. Les partenaires impliqués reçoivent les informations pertinentes et les suivis en temps et lieu, selon l'évolution du dossier.
 - ✓ Uniquement les intervenants et partenaires impliqués dans le PIC ont accès aux informations partagées.
 - **Note au dossier de l'utilisateur** : Normes à respecter selon les cadres de référence émis par les ordres professionnels et les différents guides pour encadrer les bonnes pratiques destinées aux travailleurs de la santé et des services sociaux.
 - ✓ Le formulaire du signalement au CPQS ne doit pas se retrouver au dossier de l'utilisateur. Le CPQS conserve ce document.

[2026_Cadre_de_reference_tenue_de_dossiers__1_.pdf](#)



Conclusion

Trois messages important à retenir !

1. Repérer et signaler rapidement une situation de maltraitance
2. Utiliser le PIC lorsque les critères de déclenchement sont réunis
3. S'appuyer sur les partenaires pour assurer un filet de sécurité optimal

Consulter notre section sur l'extranet pour découvrir les outils pour vous aider dans la concertation pour la région de Montréal [Processus d'intervention concerté \(PIC\): CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal](#)



Nous joindre

Pour toute information au sujet du PIC, veuillez adresser votre demande par courriel à l'adresse suivante: sima.cemtl@ssss.gouv.qc.ca



Équipe bientraitance / lutte contre la maltraitance du CIUSSS-EMTL

- Edouardine Gombe – Conseillère-cadre bientraitance
- Mythca Thermidor – APPR bientraitance et représentante désignée PIC

